

**SFR**

# Offre de parrainage mobile

Pour le parrain

**50€ + 50€**

Pour le filleul

d'appels, textos, surf et mails

**OFFERTS**

valables 2 mois

Réservé aux clients Abonnés SFR et Forfaits Bloqués SFR

## COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE ?

Vous parrainez ou vous êtes parrainé par un abonné SFR :

**1** **Souscrivez un Forfait SFR ou un Forfait Bloqué SFR****2** **Déclarez votre parrainage dans les 4 semaines suivant la souscription de la nouvelle ligne :****Appelez gratuitement le 5050 depuis votre mobile\*****ou rendez-vous sur [sfr.fr/mon compte](http://sfr.fr/mon compte)**

et saisissez simplement le numéro de téléphone de votre filleul

**OU Remplissez ce coupon et renvoyez-le à****ODR SFR N°9408**

TSA 50025

78082 YVELINES CEDEX9

(Le cachet de la poste faisant foi)

**IMPORTANT :** Offre limitée à 5 parrainages par parrain et par an ou 1 parrainage pour le filleul par N° d'appel SFR.

Les avantages parrain ne peuvent pas être cumulés sur une même période, ils sont attribués par période successive de 2 mois.

Vous serez informés par texto de l'activation de votre crédit de communication.

### PARRAIN

N° d'appel SFR (obligatoire)      Date de naissance (obligatoire)       M.  Mme  MelleNom Prénom Adresse Code postal       Ville 

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous

E-mail  @ 

### FILLEUL

N° d'appel SFR (obligatoire)      Date de souscription (obligatoire)      Date de naissance (obligatoire)       M.  Mme  MelleNom Prénom Adresse Code postal       Ville 

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous

E-mail  @ Lien entre le Parrain et le Filleul :  Famille  Amis  AutreVous pouvez suivre votre demande faite par coupon en appelant le **0 821 36 46 56** de lundi au jeudi de 9h à 17h (0,12€TTC/min depuis un poste fixe) ou auprès de votre Service Client en composant le **900** depuis votre mobile (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel normal)Vous recevrez votre remboursement dans un délai de 8 semaines à compter de la date de réception de votre participation conforme. Un SMS de confirmation vous sera adressé.  
**Attention, sans la totalité des pièces demandées, votre dossier ne sera pas pris en compte.**Pour suivre le traitement de votre demande, contactez-nous :  
- au **0 821 36 46 56** (0,12€ TTC/mn depuis un poste fixe)  
- ou sur [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr), rubrique "offres de remboursements", au bas de la page d'accueil.

Offre soumise à conditions valable du 11/10/2011 au 16/01/2012 inclus en France métropolitaine réservée aux particuliers.

L'offre de Parrainage mobile SFR permet de bénéficier d'un crédit de communication de 50 € utilisable 60 jours maximum, sous réserve de déclarer le parrainage dans les 4 semaines suivant l'ouverture de la ligne du filleul. A défaut, le parrainage ne sera pas validé. Cette offre est limitée à 5 parrainages par parrain et par an maximum non cumulables, sur une période de 12 mois. En cas de parrainages multiples, le crédit de communication n'est pas cumulable sur une même période et est crédité sur des périodes successives de 60 jours. Pour en bénéficier, vous devez être Abonné mobile SFR (hors formules sans durée d'engagement) ayant une ancienneté de 3 mois minimum et votre ligne active à la date du parrainage, sous réserve que le filleul souscrive un forfait mobile SFR (hors formules sans durée d'engagement et hors Carré Mini 30 min) ou un Carré Bloqué (hors Carré Bloqué 30 min), avec un engagement de 12 mois minimum, et n'ait pas résilié d'offres SFR depuis 3 mois. Tous les appels et services (selon la compatibilité du mobile) sont décomptés du crédit de communication. Le crédit de communication est activé dans un délai de 4 à 6 semaines après réception de la participation conforme (pour les clients Carré Bloqué à la date de facturation suivant ce délai). Vous en êtes informé par Texto. Pour les forfaits SFR : les communications sont décomptées selon les tarifs applicables à l'offre SFR souscrite (crédit de communication ajouté au forfait initial et équivalant à des communications hors forfaits et/ou au-delà). Pour les carrés Bloqués : les communications décomptées selon les tarifs applicables au crédit de communication rechargé de l'offre Carré Bloqué détenue. Les tarifs sont disponibles dans la brochure « Les Tarifs des Offres SFR » en vigueur. Retrouvez tous les détails de l'offre Parrainage mobile SFR sur [sfr.fr/parrainage](http://sfr.fr/parrainage).